

APATRIDIE ET DROIT À UNE NATIONALITÉ EN EUROPE : PROGRÈS, DÉFIS ET OPPORTUNITÉS



CONFÉRENCE INTERNATIONALE
ET RÉUNION TECHNIQUE D'EXPERTS
(Strasbourg, 23-24 septembre 2021)

Programme



Contexte

L'apatridie demeure aujourd'hui un problème majeur tant au niveau mondial qu'en Europe, malgré l'existence de traités internationaux pertinents qui visent à prévenir et à réduire ce phénomène et à protéger les apatrides. Le droit à une nationalité est reflété dans de nombreux traités internationaux largement ratifiés et est considéré comme une voie vers la jouissance d'une série d'autres droits¹. Il fait également partie de l'identité sociale d'une personne². Pourtant, d'après les dernières estimations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), quelque 535 000 apatrides, y compris ceux dont la nationalité est indéterminée, vivent en Europe³. L'absence de nationalité pèse lourdement sur leur vie et la jouissance de leurs droits fondamentaux, notamment l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé, au logement et à la liberté de circulation. La pandémie de covid-19 a sans aucun doute aggravé leur situation déjà marginalisée.

Les causes de l'apatridie sont multiples. Elle peut être le résultat de conflits de lois complexes en matière de nationalité, de la succession d'États, de déplacements forcés, de migrations historiques et contemporaines, de problèmes structurels dans l'enregistrement des naissances, ou de lacunes dans l'accès à la nationalité et dans les pratiques administratives en rapport. La prévention et la réduction de l'apatridie, ainsi que la protection des apatrides, figurent parmi les priorités du [Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe \(2021-2025\)](#). Afin de soutenir les efforts mondiaux dans ce domaine et la campagne #IBelong (2014-2024) du HCR, le Conseil de l'Europe, par l'intermédiaire du Comité européen de coopération juridique (CDCJ), a décidé de s'unir avec le HCR pour sensibiliser l'opinion publique et promouvoir l'adhésion de ses 47 États membres aux conventions européennes et internationales relatives à la nationalité et à l'apatridie⁴, ainsi que leur mise en œuvre réussie.

En adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), les États membres se sont engagés à « ne laisser personne de côté » dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) ; cet engagement ne peut être respecté que si toutes les personnes, y compris les apatrides, ont accès à la justice et à une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. De nombreux ODD sont pertinents dans ce contexte, en particulier l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), mais aussi les ODD 4, 5, 10 et 17.

Ces deux événements seront l'occasion pour les États membres, experts nationaux, représentants de haut niveau des organisations internationales, société civile, universitaires et apatrides – d'échanger leurs points de vue sur les moyens de contribuer avec succès à mettre fin à l'apatridie en Europe et de garantir les droits fondamentaux énoncés dans les traités internationaux et régionaux.

¹ L'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme établit le droit de toute personne à une nationalité. L'article 7(2) de la Convention relative aux droits de l'enfant et l'article 24(3) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques stipulent que tout enfant a le droit d'acquérir une nationalité. La nature fondamentale du droit à une nationalité et l'interdiction de la privation arbitraire de la nationalité ont été rappelées par l'Assemblée générale dans la résolution RES/50/152 de 1996, dans laquelle l'AG a appelé les États à "adopter une législation sur la nationalité en vue de réduire les cas d'apatridie, conformément aux principes fondamentaux du droit international, en particulier en empêchant la privation arbitraire de la nationalité". En Europe, cela se reflète dans les articles 4 et 6 de la Convention européenne sur la nationalité.

² Cour européenne des droits de l'homme, *Genovese c. Malte*, requête n° [53124/09](#), §30, 11 octobre 2011.

³ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), [Tendances mondiales : Déplacement forcé en 2020](#). Ce chiffre est basé sur les informations fournies par les gouvernements et d'autres sources.

⁴ Conventions du Conseil de l'Europe : [Convention européenne sur la nationalité](#) (STE n° 166) ; [Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention des cas d'apatridie en relation avec la succession d'États](#) (STCE n° 200) ; Conventions des Nations Unies : [Convention de 1954 relative au statut des apatrides](#) ; [Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie](#)

Réunion technique d'experts (23 septembre 2021)

Le 23 septembre 2021, les experts seront invités à participer à une réunion technique afin d'échanger leurs informations, expériences et points de vue et d'élaborer des recommandations techniques concrètes sur les moyens de traiter l'apatridie en Europe par rapport aux thèmes identifiés. Ils seront invités :

- à examiner les tendances actuelles et les lacunes qui subsistent, à débattre des défis et des obstacles concrets, à promouvoir les bonnes pratiques pour répondre aux problèmes communs que sont :
 - (i) l'identification des personnes apatrides et la garantie du respect de leurs droits et de leurs besoins de protection ;
 - (ii) la prévention et la réduction de l'apatridie en Europe, y compris les éventuelles conséquences de l'apatridie des enfants;
- à identifier les domaines dans lesquels un soutien technique ciblé pourrait aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des mesures appropriées face à l'apatridie ;
- à identifier des actions concrètes de suivi que les États membres, le Conseil de l'Europe et le HCR pourraient mettre en place et à fournir d'autres suggestions de suivi, le cas échéant.

Conférence internationale (24 septembre 2021)

La réunion technique d'experts sera suivie le 24 septembre 2021 par une conférence internationale qui réunira des orateurs de haut niveau, des hauts représentants des gouvernements des États membres et des autorités nationales ayant une expertise spécifique dans les questions de nationalité et d'apatridie, des juges, des représentants d'organisations régionales et internationales, d'organisations de la société civile et du milieu universitaire, et des apatrides. Ils seront invités :

- à faire le point sur les avancées en matière de lutte contre l'apatridie en Europe et sur les défis qui subsistent, et à définir des actions et des engagements concrets que les États membres devraient mettre en œuvre, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu des conventions internationales pertinentes visant à lutter contre l'apatridie en Europe ;
- à avoir une discussion éclairée sur les bonnes pratiques et les approches politiques dans ce domaine en vue de soutenir et de promouvoir la mise en œuvre ou la ratification de la Convention européenne sur la nationalité (STE n° 166), de la Convention sur la prévention des cas d'apatridie en relation avec la succession d'États (STCE n° 200), de la Convention des Nations Unies relative au statut des apatrides (1954) et de la Convention des Nations Unies sur la réduction des cas d'apatridie (1961) ;
- à renforcer la coopération et le dialogue entre les États membres et les organisations participantes sur les questions d'apatridie en Europe ;
- à faire progresser les objectifs de la campagne #IBelong du HCR pour mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024 et à contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'ODD 16.9 – « Une identité juridique pour tous ».

La conférence servira de plateforme pour échanger des bonnes pratiques et des expériences, notamment dans le domaine de l'identification et de la protection des apatrides, de la prévention et de la réduction du risque d'apatridie en Europe, et de la prévention et de la réduction de l'apatridie des enfants, ainsi que d'autres sujets connexes.

Résultats attendus

La Conférence devrait permettre :

- de faire le point sur la situation de l'apatridie en Europe et de renouveler les engagements des Etats membres dans ce domaine ;
- de parvenir à un consensus et d'identifier des actions concrètes que les États membres devraient mettre en œuvre, le cas échéant, avec le soutien du Conseil de l'Europe et du HCR, pour pouvoir adhérer aux conventions susmentionnées et/ou œuvrer à la pleine mise en œuvre de celles-ci afin de prévenir et de réduire efficacement l'apatridie en Europe, en particulier celle des enfants.

Participation

La réunion technique d'experts et la conférence internationale seront des événements avec participation en ligne et en présentiel.

Interprétation

Une interprétation simultanée sera assurée en anglais et en français.

Jeudi 23 septembre 2021

Réunion technique d'experts

9 h 00 – 9 h 15 **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

M. João Arsénio de Oliveira, Président du Comité européen de coopération juridique (CDCJ) du Conseil de l'Europe

M. Andreas Wissner, Représentant du HCR auprès des Institutions européennes à Strasbourg

9 h 15 – 12 h 00 **SÉANCE 1 – Identifier et protéger les apatrides en Europe**

Modératrice : *Dr Laura van Waas, Co-directrice de l'Institut sur l'apatridie et l'inclusion*

Orateurs : *M. Raymond Santamaria, en conversation avec Mme Zainnab Makele, Associée de protection à la Représentation du HCR au Royaume-Uni*

9 h 15 – 10 h 30 **Etablissement et mise en œuvre des procédures de détermination de l'apatridie et des garanties procédurales, y compris l'accès à l'assistance judiciaire et l'évaluation des preuves**

Échange de vues sur les lacunes, les défis, les difficultés pratiques, les solutions et les bonnes pratiques en la matière

10 h 30 – 10 h 50 **Pause**

10 h 50 – 12 h 00 **L'accès à un titre de séjour et aux droits connexes pour les apatrides reconnus, notamment aux soins de santé et aux droits socio-économiques, tel que l'accès à l'emploi**

Échange de vues sur les lacunes, les défis, les difficultés pratiques, les solutions et les bonnes pratiques en la matière

12 h 00 – 13 h 30 **Pause déjeuner**

13 h 30 – 16 h 30 **SÉANCE 2 – Prévenir et réduire l'apatridie en Europe, y compris les éventuelles conséquences de l'apatridie des enfants**

Modératrice : *Mme Radha Govil, Conseillère juridique principale (Apatridie), Division de la protection internationale, HCR*

Orateurs : *Mme Lynn Al-Khatib, activiste anti-apatridie, en conversation avec M. Adolfo Sommarribas, expert juridique principal en matière de migration, Réseau européen des migrations, Luxembourg*

13 h 30 – 15 h 00 **Mettre en œuvre les principes gouvernant l'acquisition et la privation de nationalité et les critères associés – Le rôle des juges et des autorités nationales**

Échange de vues sur les lacunes, les défis, les difficultés pratiques, les solutions et les bonnes pratiques en la matière

15 h 00 – 15 h 20 **Pause**

15 h 20 – 16 h 30 **Prévenir l'apatridie des enfants et garantir des procédures adaptées aux enfants**

Échange de vues sur les lacunes, les défis, les difficultés pratiques, les solutions et les bonnes pratiques en la matière

16 h 30 – 17 h 00 **CONCLUSIONS ET ALLOCUTIONS DE CLÔTURE**

16 h 30 – 16 h 50 *Conclusions du rapporteur général : M. Gérard-René de Groot, professeur émérite de droit international privé et de droit comparé à l'Université de Maastricht, expert du Conseil de l'Europe en droit de la nationalité*

Remarques finales des participants

16 h 50 – 17 h 00 **Allocutions de clôture**

M. João Arsénio de Oliveira, Président du Comité européen de coopération juridique (CDCJ) du Conseil de l'Europe

M. Andreas Wissner, Représentant du HCR auprès des Institutions européennes à Strasbourg

17 h 00 **CLÔTURE DE LA RÉUNION**

Vendredi 24 septembre 2021

Conférence internationale

9 h 00 – 9 h 15 OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

Ambassadeur Drahoslav Štefánek, Représentant spécial de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés

Mme Gillian Triggs, Haut-Commissaire Assistante chargée de la protection (AHC-P), HCR

9 h 15 – 11 h 00 PANEL DE HAUT NIVEAU : ERADIQUER L'APATRIDIE EN EUROPE : PROGRÈS, DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

M. João Arsénio de Oliveira, Président du Comité européen de coopération juridique (CDCJ) du Conseil de l'Europe, en conversation avec :

Mme Gillian Triggs, Haut-Commissaire Assistante chargée de la protection (AHC-P), HCR

M. Christophe Poirel, Directeur des droits de l'homme, Conseil de l'Europe

M. Chris Nash, Directeur du Réseau européen sur l'apatridie

Mme Christiana Bukalo, Allemagne, fondatrice de Statefree e.V.

10 h 30 – 10 h 45 Discussion plénière

10 h 45 – 11 h 00 Rapport sur les défis pratiques et les actions recommandées à la suite de la réunion technique d'experts (23 septembre 2021)

M. Gérard-René De Groot, professeur émérite de droit international privé et de droit comparé à l'Université de Maastricht, expert du Conseil de l'Europe en droit de la nationalité

11 h 00 – 11 h 30 Photo de famille et Pause

11 h 30 – 12 h 30 RATIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET APPLICATION DES CONVENTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES SUR L'APATRIDIE – LE RÔLE DES ÉTATS

Orateur : *M. Boriss Cilevičs, Parlementaire, président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)*

M. Christophe Poirel, Directeur des droits de l'homme, Conseil de l'Europe, en conversation avec les représentants des États membres pour échanger les points de vue sur :

- *les progrès récents des États membres et leurs expériences ;*
- *les défis pratiques dans la mise en œuvre des Conventions et les moyens de les relever ;*
- *les difficultés juridiques pour lever les réserves aux Conventions.*

12 h 30 – 14 h 00 Pause déjeuner

14 h 00 – 15 h 00 **RATIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET APPLICATION DES CONVENTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES SUR L'APATRIDIE – LE RÔLE DES ÉTATS (suite)**

15 h 00– 15 h 20 Pause

15 h 20 – 17 h 00 **UNIR LES FORCES POUR ÉRADIQUER L'APATRIDIE EN EUROPE**

Modératrice: *Mme Melanie Khanna, Chef de la section Apatridie, Division de la protection internationale, HCR*

Remarques introductives du modérateur, suivies d'une discussion avec des représentants d'organisations internationales, de la société civile, des apatrides, pour échanger les points de vue sur la création de partenariats plus solides à l'échelle nationale et internationale pour trouver des solutions d'élimination de l'apatridie en Europe

17 h 00 – 17 h 15 **CONCLUSIONS ET ALLOCUTIONS DE CLÔTURE**

M. Andreas Wissner, Représentant du HCR auprès des Institutions européennes à Strasbourg

M. Daniele Cangemi, Chef du Service des activités normatives en matière de droits de l'homme, justice et coopération juridique, Conseil de l'Europe

17 h 15 **CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE**